

Question avec demande de réponse écrite E-005797/2014
à la Commission
Article 130 du règlement
Alain Lamassoure (PPE)

Objet: Lutte contre la non-assurance des véhicules en circulation

Différentes sources ont révélé le nombre important et en augmentation de véhicules circulant dans l'UE tout en étant non couverts par une assurance "responsabilité civile" pourtant obligatoire dans l'ensemble des États. Cette situation porte grandement préjudice à la sécurité routière.

1. La Commission pourrait-elle préciser les mesures qu'elle met en œuvre pour harmoniser la politique européenne de lutte contre la non-assurance des véhicules en circulation?
2. La Commission envisage-t-elle de renforcer les obligations des États membres en matière de lutte contre la non-assurance des véhicules?
3. Dans l'affirmative, a-t-elle étudié la possibilité de demander aux États membres qui en sont encore dépourvus de se doter d'instruments de contrôle comme la création d'un répertoire centralisé recoupant les véhicules immatriculés et les contrats d'assurance pour lutter efficacement contre la non-assurance des véhicules?